Image not found or type unknown

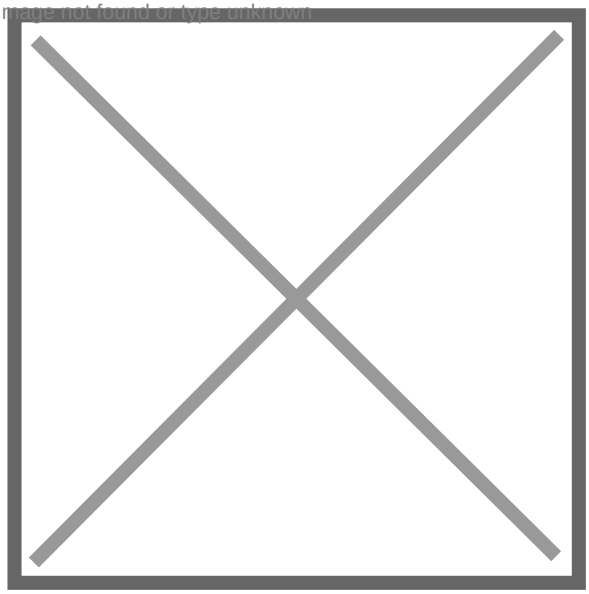

Arrêt maladie, et absence injustifié

Par **stb_old**, le **28/09/2007** à **20:28**

Bonsoir,
Ma femme c'est retrouver, 17 jour en arrêt maladie le 4septembre à cause d'une hyperstimulation ovarienne (peut être dangereux et ces très douloureux) ce qui à l'avantage de lui apporter un débute de grosses.
2 jours après la reprise elle à reçue un courrier en recommander avec A.R. comme quoi elle était en absence injustifié et qu'elle devait s'expliquer, ont à répondue le soir même, poster le lendemain en Recommandé avec AR :
« Lettre recommandée avec A.R.

Objet : Réponse à la lettre recommandée du 18 septembre 2007, Réf : AH.demexabs.st

Messieurs,
Je vous réponds afin de vous faire part de mon étonnement concernant votre courrier indiquant que vous étiez sans nouvelles de ma part depuis le 03 septembre 2007.
En effet, mon absence provoquée par la maladie, a été communiquée au chef de magasin dans les plus brefs délais, pour le premier arrêt le mardi 4 septembre 2007. J'ai appelé le matin pour indiquer que ça n'allais pas et que je devais aller chez le médecin généraliste, qui m'a donné un arrêt de deux jours à 16 heures, le document a été remis au magasin moins de deux heures après par mon mari à une collègue qui s'est occupée de le remettre au responsable de magasin.
Le jeudi 6 septembre, j'ai consulté un spécialiste qui m'a prolongé de 15 jours, car ma situation nécessité de limiter mon activité, en revenant du spécialiste, je suis directement passée au magasin afin de remettre le document au responsable, qui m'a indiqué qu'il allait appeler le chef de secteur, le soir même pour lui notifier mon absence.
Vous comprenez donc mon étonnement vis-à-vis de ce courrier, et j'espère que tous les documents vous on était transmis correctement, et que vous avez communiqué les informations demandées par la CPAM au plus vite, et que cela ne me portera pas préjudice.

Je vous prie d’agréé, messieurs, l’expression de mes salutations distinguées.
«

Aujourd’hui elle à reçu sont Salair d’une centaine d’euro sachant que au moi de septembre elle aura travaillé dix jours.
Cella m’inquiète car je me demande, comme ils savent quelle est tombé enceint, s’ils ne sont pas en en treindre d’essayer de la virer comme une mal propre, ou bien d’essayer d’utiliser la situation pour je ne sais pas trop quoi.
Si vous avez des idées ?
Merci.

Par **dompat**, le **29/09/2007** à **09:41**

bonjour,

si l'employeur de votre épouse n'a pas d'ordre dans ses papiers, ça n'est pas de la responsabilité de votre femme...

elle a contestée et a bien fait, maintenant sachez qu'en cas de litige compte uniquement le fait de savoir si la sécu a bien reçu les arrets de travail...
vous pouvez en demander une copie à la sécurité sociale..

ça me parait effectivement etre un complot malsain visant à faire virer votre femme... mais faut pas laisser les choses aller ainsi, faut contester et vous l'avez bien fait.. avez vous eu une réponse de l'employeur????
qui touche les indemnités journalières votre femme ou signe t elle une subrogation à l'employeur???

courage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés